

RER neuchâtelois

Le choix d'un réseau cantonal performant

Conférence de presse du mardi 23 septembre 2014,
Le Château, galerie Philippe-de-Hochberg

Introduction

Alain Ribaux

Président du Conseil d'Etat

Laurent Kurth

Conseiller d'Etat

Actes normatifs

La loi fédérale sur les chemins de fer est modifiée pour permettre de financer avec le nouveau FIF (**F**onds pour les **I**nfrastructures **F**erroviaires):

- **Aménagements** (art. 48). Un rapport est fait tous les 4 ans à l'assemblée fédérale sur les étapes d'aménagement (Prodes 2025, Prodes 2030). Les cantons sont responsables de l'offre régionale
- Exploitation et **maintenance** (art. 51). Une convention sur les prestations est passée tous les quatre ans avec les entreprises de transport (CP 13-16, CP 17-20)

Actes normatifs

- Le FI (**F**onds d'**I**nfrastructure) qui finance entre autres les projets d'agglomérations de 3^{ème} génération ne contiendra plus d'aménagement ferroviaire
- En conséquence, le cofinancement des mesures ferroviaires dites «B» n'est donc plus garanti
- Pour rappel, 110 millions avaient été réservés par la Confédération pour le TransRUN

Echéances

Selon la planification de la Confédération

- **Aménagements**

Les cantons doivent déposer d'ici **novembre** leur besoin pour Prodes 2030

- **Maintenance**

Les entreprises de transports déposent d'ici **octobre** leur besoin pour CP 17-20

Selon les exigences sécuritaires de la Confédération

- Mise aux normes du tunnel ferroviaire des Loges d'ici au plus tard **2019**

Délais

Aménagements

- Les projets retenus dans Prodes 2030 seront proposés par l'Office fédéral des transports (OFT) d'ici fin 2016 et validés par l'Assemblée fédérale d'ici fin **2018**, voire début 2019
- Aucun préfinancement n'est possible par les cantons avant cet horizon, sinon à fonds perdu

Maintenance

- Les travaux retenus dans CP 17-20 seront connus et validés dans le courant **2015** par l'OFT

Etudes menées depuis septembre 2012

scénarios	Offre	Coût	Niveau d'étude	Délais
Ligne directe	RER à la cadence ¼ h et temps de parcours 14'	850 à 900 millions	Avant-projet	2030 si Prodes 2026 si CP
Assainissement de la ligne historique	RE et R à la cadence ½ h et temps de parcours de 22' et 29'	660 à 710 millions	Etude préliminaire et exploratoire	2023



Concept de modernisation

maintien de la substance, modernisation des installations et mise en conformité des arrêts

- 1 Entretien ordinaire, maintien, renouvellement et assainissement de la ligne existante Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds
- 2 Nouveau tunnel des Loges (variante interruption 15 mois)
- 3 Tunnel de Combes (Convers)
- 4 Tunnel de Combes (Creux)
- 5 Extension du périmètre jusqu'au Locle
- 6 Bus de substitution

développement de l'offre RER

- 7 Îlot de croisement à Chambrelin (en tunnel)
- 8 Partage de capacité avec la ligne de Bienne à La Chaux-de-Fonds
- 9 Point de croisement du Crêt-du-Loche

Aménagements complémentaires

- Tunnels à l'est de la gare de La Chaux-de-Fonds (Creux et Convers)
- Point de croisement au Crêt-du-Locle
- Adaptation du Locle

Démarches entreprises par le Canton

- L'assainissement a été étudié dans le courant 2013 et 2014 par le Canton et les CFF. Plusieurs mandats d'études ont été donnés pour permettre de préciser les besoins, la faisabilité horaire et la faisabilité constructive
- Plusieurs rencontres à haut niveau avec les CFF et la Confédération ont eu lieu durant le printemps et l'été dernier

Démarches entreprises par le Canton

Les études effectuées ainsi que les rencontres ont permis d'obtenir une vision claire sur:

- La faisabilité technique
- Les délais
- Les coûts
- Les modalités de financement

Choix du Conseil d'Etat

- Au vu de la faible différence de coûts et de la très large différence de performances, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir exclusivement **une ligne directe**
- Pour le Conseil d'Etat, le financement doit l'être au titre de la **maintenance** de la ligne existante par la convention sur les prestations (CP 17-20 et CP 21-24). Il ne s'agit pas d'un nouvel aménagement au titre de Prodes 2030

Besoins déposés dans Prodes 2030

L'ambition du Conseil d'Etat est un réseau desservant l'entier du canton avec des liaisons externes performantes

Pour cela, le Canton déposera les besoins suivants:

- **Cadence 30'** sur toutes les lignes ferroviaires du réseau cantonal
- **Cadence 15'** sur la dorsale des trois Villes avec prolongement à 30' vers Morteau
- Liaison Corcelles-Bôle
- Prolongement du Littorail vers l'est (Université, Maladière)

Plan d'actions du gouvernement

- Demande pour inclure le financement de la ligne directe dans la CP 17-20 et CP 21-24 des CFF au titre de la maintenance
- Examen conjoint (CFF, OFT, Canton) pour déterminer les mesures nécessaires afin de prolonger de quelques années l'exploitation du tunnel des Loges
- Nouvelle rencontre sollicitée avec la Confédération et les CFF
- Appui sollicité des parlementaires fédéraux
- Dépôts d'aménagements complémentaires dans Prodes 2030
- Traitement de l'initiative en 2015
- Le Conseil d'Etat informera régulièrement les commissions concernées

Approche politique

Membres du Conseil d'Etat

M. Laurent Kurth, chef du DFS

Pourquoi le Conseil d'Etat
ne soutient pas la variante
assainissement de la ligne
historique à 700 millions de francs

M. Alain Ribaux, chef du DJSC

Importance d'une ligne directe pour
la cohésion cantonale dans la vision
«Un canton, un espace»

Mme Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF

Le réseau RER neuchâtelois est indispensable pour valoriser tous les centres de compétences cantonaux

M. Jean-Nat Karakash, chef du DEAS

Importance de liaisons efficaces
pour les acteurs du développement
économique et industriel

Questions ?

Réponses !